



## compte bloqué suite à des loyers impayés

Par **paris70**, le **15/06/2009** à **09:32**

bonjour,

j'étais locataire depuis juillet 2002.

Suite à des loyers impayés (septembre 2008- février 2009; j'ai envoyé les clés en mars 2009), mon compte bancaire a été bloqué. Je n'étais pas en france et voulais régler les choses à mon retour, mais mon garant m'a contacté parce qu'on avait commencé à lui faire payer (indûment) les impayés: indûment car il n'était plus garant depuis 5 ans (en effet il a été ensuite remboursé, mais nos rapports se sont gâchés: je connais cette personne depuis 11 ans et maintenant j'ai subi des préjudices moraux à cause de la mauvaise foi du cabinet: mauvaise foi que je peux démontrer car déjà au mois de mai 2008 on m'avait envoyé un nouveau contrat à signer et faire signer par le même garant et pour lequel contrat ils me demandaient 100 euros: alors j'étais allé voir le cni (centre national du logement) et la personne qui m'avait reçu m'avait écrit une lettre où était dénoncé ce comportement, calculé le nouveau loyer selon les normes, et aussi demandé la régularisations des charges qui n'avaient pas été régularisées les deux ou trois dernières années. Ce "conseiller" du cni avait trouvé d'autres irrégularités, à terme de loi, dans les prétentions du cabinet).

Que puis je faire, maintenant?

Je sais que mon comportement est fautif, mais je voulais régler toute l'histoire, comme je l'ai dit, dès mon retour en france: mais le cabinet n'a pas été correcte, ni par rapport à la personne qui avait été garant jusqu'en 2005, ni vis à vis de moi, car même après la lettre écrite grâce à l'aide du "conseiller" du cni, ils ont continué de me harceler, au cours des mois suivants, avec leurs prétentions auxquelles ils n'avaient pas droit (c'est aussi pourquoi quand je suis parti j'ai mis toute l'histoire d'à coté en voulant la régler à mon retour).

J'aurais voulu régler le tout devant un tribunal, mais peut être que pour ces problèmes les démarches à suivre ne sont pas comme je le croyais.

Pensez vous que j'ai encore droit (et convenance) d'intervenir auprès de la justice?